



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

INSCRIPTIONS

La validation des inscriptions se fera dès validation du règlement par CB ou réception d'un chèque du montant dû, ainsi que de la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité, exigée pour tous les exposants. De plus, pour les professionnels, une photocopie d'extrait K bis est nécessaire.

Les emplacements doivent obligatoirement être :

- ▶ tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription.
- ▶ correspondre à l'activité déclarée lors de l'inscription.

Nous vous rappelons que tous les renseignements fournis engagent la responsabilité du déclarant. L'organisation se réserve le droit d'exclure de la brocante, tout exposant ayant effectué une fausse déclaration sur la nature de ses activités.

TARIFS

ml	Particulier commune	Professionnel commune	Particulier extérieur	Professionnel extérieur
(2023) 2	18 €	35 €	25 €	45 €
(2023) 4	35 €	65 €	48 €	85 €
(2023) 6	50 €	95 €	70 €	125 €

* Ces tarifs comprennent une participation du 3.25 € par exposant au profit du CCAS

PAIEMENT

Seul le paiement par CB ou par chèque à l'ordre du Trésor Public validera votre réservation. Vous devez impérativement indiquer au dos de votre chèque : le nom patronymique de l'exposant, le numéro de l'emplacement, votre nu-méro de votre pièce d'identité et votre numéro de téléphone. N'oubliez pas de signer votre chèque.

CIRCULATION DES VÉHICULES

La circulation des véhicules est uniquement autorisée avant 9h00 et après 18h00 selon le plan de circulation fourni avec la confirmation de l'inscription.

Les exposants devront impérativement se présenter au poste d'accueil (rue de Davron) à l'heure indiquée sur leur confirmation d'inscription.

Passé l'horaire indiqué, vous ne pourrez plus accéder à votre emplacement avec votre véhicule.

Aucun véhicule n'est toléré sur l'emprise de la brocante.

HORAIRES D'INSTALLATION

Les créneaux horaires d'installation indiqués sur les confirmations d'inscription ont pour but de réguler le flux des arrivants et de permettre à chacun de s'installer confortablement.

Les exposants sont donc priés de se conformer à ces préconisations pour le bien être de tous.

STATIONNEMENT DES VOITURES

Tous les véhicules doivent être garés sur le parking réservé aux exposants et aux visiteurs.

CIVISME

Il est instamment demandé aux exposants de respecter les lieux et de nettoyer leur emplacement à l'issue de la brocante. A votre arrivée, il vous sera remis un sac poubelle pour vos détritrus.

SÉCURITÉ

Un service de sécurité est mis à la disposition des exposants et du public sur les lieux de la brocante.

Il est aussi habilité à contrôler la validité des inscriptions à l'aide de la confirmation d'inscription reçu par chaque exposant.

EMPLACEMENTS

Les emplacements ne sont pas couverts et aucun matériel n'est fourni par la municipalité.

